

**Veille de l'Observatoire
Numéro 58 (février 2010)**

La veille de l'Observatoire international sur le racisme et les discriminations porte sur les milieux d'intervention, qu'ils soient gouvernementaux, paragouvernementaux ou non gouvernementaux. Elle est axée sur les minorités racisées, les immigrants et les réfugiés, les peuples autochtones et les femmes.

L'information est présentée selon le niveau d'intervention. S'il y a lieu, les réactions des ONG sont placées à la suite des informations relatives aux milieux gouvernementaux. Autrement, elles font l'objet d'une rubrique séparée.

Pour recevoir la Veille de l'Observatoire par courriel, SVP en faire la demande en communiquant avec criec@uqam.ca

DANS CE NUMÉRO:

1. Engagement envers la reconnaissance des titres de compétences étrangers
2. Évaluation par les nouveaux immigrants de leur vie au Canada
3. Étude comparative de la situation des immigrants de deuxième génération dans les pays de l'OCDE
4. Rapports sur le racisme : Albanie, Autriche, Estonie et Royaume-Uni
5. Protection juridique en matière de non-discrimination dans l'Union européenne
6. France : La statistique comme outil de lutte aux inégalités et à la discrimination
7. Canada : Immigrants et marché de l'emploi
8. L'intégration linguistique des immigrants au Québec
9. Manifestations du racisme en Europe
10. États-Unis : situation des étudiants autochtones
11. Deux nouveaux rapports de Human Rights Watch
12. Enquête sur la procédure de détermination d'asile en France

GOVERNEMENTS, INSTITUTIONS PARA-GOUVERNEMENTALES ET INTERNATIONALES

À OTTAWA...

1. Engagement envers la reconnaissance des titres de compétences étrangers

Le **Bureau d'orientation relatif aux titres de compétences étrangers de Citoyenneté et Immigration Canada (CIC)** vient de publier son Rapport d'état de 2009 intitulé *Engagement envers la reconnaissance des titres de compétences étrangers* (<http://www.competences.gc.ca/ausujet/pdf/rapport-etape2009.pdf>). Ce rapport «souligne les avancées fédérales en matière de reconnaissance des titres de compétences étrangers, réalisées en collaboration avec de nombreux partenaires clés». Le document met de l'avant le fait que le Canada est en pénurie de main d'œuvre, et que le manque à gagner économique que subit le pays suite aux problèmes de reconnaissance de compétences et des connaissances acquises à l'étranger est considérable. Le **Bureau d'orientation relatif aux titres de compétences étrangers** fait également le point sur ses travaux et actions concernant le programme de reconnaissance des titres de compétences étrangers, ainsi que sur ceux de l'Initiative relative aux professionnels de la santé diplômés à l'étranger (IPSDE) et de Service Canada.

2. Évaluation par les nouveaux immigrants de leur vie au Canada

Un document de recherche qui analyse l'évaluation subjective que font de leur vie au Canada les nouveaux immigrants de la cohorte de 2000-2001 a été rendu public par **Statistique Canada**. L'étude *Évaluation par les nouveaux immigrants de leur vie au Canada* (<http://www.statcan.gc.ca/pub/11f0019m/11f0019m2010322-fra.pdf>) se propose comme un complément aux autres études de l'organisme qui analysent plus généralement l'emploi, le revenu ou la santé. L'évaluation de la vie au Canada se révèle être «corrélée avec divers facteurs économiques comme le revenu personnel», et également avec «des facteurs sociaux comme les relations avec les voisins et les perceptions en matière de discrimination». Selon les résultats de la recherche, quatre ans après leur arrivée, la majorité des répondants, soit environ les trois quarts, se sont déclarés satisfaits ou très satisfaits de leur vie au Canada. On observe la même proportion qui déclare que leur vie au Canada est à la hauteur de leurs attentes ou même dépasse ces dernières. Par ailleurs, près de 9 répondants sur 10 ont affirmé que si le choix était à refaire, ils prendraient de nouveau la décision d'immigrer.

DANS LES INSTITUTIONS INTERNATIONALES...

3. Étude comparative de la situation des immigrants de deuxième génération dans les pays de l'OCDE

L'**Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)** a mis en ligne récemment un rapport intitulé *Children of Immigrants in the Labour Markets of EU and OECD countries: An Overview* ([http://www.ois.oecd.org/olis/2009doc.nsf/LinkTo/NT00006976/\\$FILE/JT03273143.PDF](http://www.ois.oecd.org/olis/2009doc.nsf/LinkTo/NT00006976/$FILE/JT03273143.PDF)). Ce dernier présente un bilan comparatif de la situation des enfants d'immigrés nés au pays, donc immigrants de deuxième génération, sur le marché du travail de 16 pays de l'OCDE avec d'importantes populations immigrées. Parmi les conclusions du rapport, on retrouve le fait qu'il existe, dans les pays européens, une grande disparité entre les enfants d'immigrés et les enfants

de parents autochtones concernant l'éducation : les enfants d'immigrés obtiennent des résultats bien moins bons aux évaluations de suivi des acquis des élèves et n'atteignent pas le même niveau d'études. Le document fait ressortir que dans les domaines de l'emploi et de l'éducation, une nette différence existe entre les pays non-européens (Australie, Canada, États-Unis et Nouvelle-Zélande) et les pays européens de l'OCDE. En effet, dans les premiers, on observe un écart moins grand entre les résultats des enfants d'immigrés et les enfants d'autochtones. Dans tous les pays de l'OCDE de l'étude, le taux de chômage des enfants d'immigrés est supérieur à celui des enfants d'autochtones, et il en est de même pour les taux d'emploi. L'OCDE met en perspective, dans ses résultats, la question du genre : que cela soit la question du revenu moindre pour les jeunes femmes immigrées ou de leur surreprésentation parmi les femmes mariées et mères de famille, le rapport met en évidence le fait que les filles et femmes enfants d'immigrés, d'une manière générale, font face à davantage de barrières que les hommes sur le marché du travail. Finalement, l'étude révèle que malgré toutes ces disparités, les enfants d'immigrés exercent les mêmes métiers que les enfants d'autochtones et sont répartis également sur l'ensemble des secteurs d'emploi, cependant ils restent encore souvent sous-représentés dans le secteur public.

4. Rapports sur le racisme : Albanie, Autriche, Estonie et Royaume-Uni

La **Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI)** vient de publier quatre nouveaux rapports sur le racisme, la xénophobie, l'antisémitisme et l'intolérance concernant l'Albanie, l'Autriche, l'Estonie et le Royaume-Uni.

En ce qui concerne l'Albanie (<http://www.coe.int/t/dghl/monitoring/ecri/Country-by-country/Albania/ALB-CbC-IV-2010-001-FRE.pdf>), l'ECRI s'inquiète notamment de l'inexistence d'une loi générale anti-discrimination et d'un organisme chargé de la lutte contre la discrimination à caractère raciste. L'organisme est également préoccupé du sort réservé aux Roms et aux Égyptiens d'Albanie, qui y sont de manière disproportionnée confrontés à des situations d'extrême pauvreté et de marginalisation sociale et économique, tout en faisant face à l'indifférence des responsables politiques.

Concernant l'Autriche (<http://www.coe.int/t/dghl/monitoring/ecri/Country-by-country/Austria/AUT-CbC-IV-2010-002-FRE.pdf>), l'ECRI relève que les dispositions pénales de lutte contre le racisme et l'intolérance sont peu appliquées, et désapprouve entre autres le fait que la naturalisation soit encore subordonnée à la renonciation de la nationalité antérieure. Le rapport révèle aussi des disparités importantes entre les nationaux et les non-nationaux dans les secteurs de l'emploi, et de l'accès au logement et aux services publics. De plus, les Noirs et les Musulmans font plus particulièrement face à des manifestations de racisme et de discrimination, de même que les Juifs qui subissent des préjugés antisémites «vivaces».

Dans son rapport sur l'Estonie (<http://www.coe.int/t/dghl/monitoring/ecri/Country-by-country/Estonia/EST-CbC-IV-2010-003-FRE.pdf>), l'ECRI réproouve notamment le fait que la disposition légale sanctionnant les activités incitant à la haine, à la violence ou à la discrimination fondées entre autres sur la race, la couleur, la langue, l'origine ou la religion ne soit applicable que si ces actions mettent en danger la vie, la santé ou les biens d'une personnes. L'organisme s'inquiète du nombre élevé d'apatrides en Estonie, et du taux de chômage élevé des groupes minoritaires. De plus, aucune loi sur les droits des minorités nationales n'a été adoptée malgré les recommandations antérieures de l'ECRI.

En ce qui concerne le Royaume-Uni (http://www.coe.int/t/dghl/monitoring/ecri/Country-by-country/United_Kingdom/GBR-CbC-IV-2010-004-FRE.pdf), l'ECRI fait état de

l'augmentation inquiétante, depuis son dernier rapport, d'incidents à caractère raciste, d'incidents antisémites et de propos offensants dans les principaux médias. De plus, l'**ECRI** est préoccupée de l'inclusion, dans le débat politique, d'éléments de discours racistes et xénophobe, ainsi que des mesures anti-terroristes appliquées d'une manière disproportionnée aux membres de la communauté noire et des minorités ethniques.

D'une manière plus générale, l'**ECRI** recommande aux pays cités de ratifier le protocole n°12 à la Convention européenne des droits de l'homme qui consacre une interdiction de la discrimination. De plus, l'**ECRI** encourage la création et mise en œuvre de mesures visant l'application de dispositions pénales anti-discriminatoires et des mesures particulières de protection de la population non-nationale.

5. Protection juridique en matière de non-discrimination dans l'Union européenne

Le **Réseau européen des experts juridiques en matière de non-discrimination** de la **Commission européenne** vient de rendre disponible un rapport intitulé *Liens entre migration et discrimination* (<http://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=423&langId=fr&pubId=438&type=2&furtherPubs=yes>). Le rapport affiche comme objectif principal de «décrire les liens existants entre la nationalité et la protection contre la discrimination dans le cadre du droit communautaire et du droit international, ainsi que dans les ordres juridiques internes des États membre de l'UE». Entre autres, le document tente de déterminer s'il existe un écart entre le niveau de protection contre la discrimination accordé aux ressortissants de pays européens et celui accordé aux ressortissants de pays tiers. En guise de conclusion, le réseau affirme que «l'interdiction de la discrimination fondée sur la nationalité se profile actuellement comme un principe général en droit international et européen relatif aux droits de l'homme, [...] à tel point qu'il peut être considéré comme un principe général du droit communautaire dont la Cour de justice européenne devra garantir le respect à l'avenir».

AILLEURS DANS LE MONDE...

6. France : La statistique comme outil de lutte aux inégalités et à la discrimination

Le **Commissaire à la diversité et à l'égalité des chances** du **Gouvernement français** vient de déposer son rapport *Inégalités et discriminations - Pour un usage critique et responsable de l'outil statistique : rapport du comité pour la mesure de la diversité et l'évaluation des discriminations (COMEDD)*

(<http://lesrapports.ladocumentationfrancaise.fr/BRP/104000077/0000.pdf>). Le document met de l'avant l'utilité et l'importance de l'outil statistique dans la lutte aux discriminations, et des modalités de son inclusion dans la mesure de la diversité. Le rapport propose des balises afin de rendre les méthodes statistiques et les catégories dans le domaine de la lutte aux inégalités et aux discriminations efficaces, et de son utilisation dans le cadre légal. Il préconise la création d'un Observatoire des discriminations au sein de la Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Égalité (HALDE).

ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES

LOCALES...

7. Canada : Immigrants et marché de l'emploi

L'organisme **CERIS – The Ontario Metropolis Centre** vient de publier le rapport *Explaining the Deprofessionalized Filipino: Why Filipino Immigrants Get Low-Paying Jobs in Toronto*

(<http://ceris.metropolis.net/Virtual%20Library/WKPP%20List/WKPP2009/CWP75.pdf>). Cette étude démontre l'existence d'une combinaison spécifique de circonstances qui forme les expériences des Philippins. Dans ce sens, l'organisme explique que ces facteurs ne sont pas ou peu pris en compte dans les arguments sur l'accès aux professions et la déqualification, car ces derniers sont basés la plupart du temps sur les expériences des immigrants en général, ce qui porte atteinte à l'intégration des Philippins au marché de l'emploi à Toronto.

Toujours dans le secteur de l'emploi, le rapport *Do Immigrants Class and Gender Affect Labour Market Outcomes for Immigrants?*

(<http://www.yorku.ca/tiedi/doc/AnalyticalReport2.pdf>) de la **Toronto Immigrant Employment Data Initiative (TIEDI) (York University)** examine la situation des immigrants quant à leur insertion au marché du travail, selon la catégorie d'immigrants à laquelle ils font partie.

L'organisme analyse cette situation en termes de revenus, de taux de participation, de taux de chômage et de taux de pauvreté. Le document révèle que les immigrants de la catégorie des travailleurs qualifiés ont des revenus plus élevés et ont de meilleures chances d'être employés que les immigrants arrivant par le biais d'autres catégories. Les réfugiés sont ceux qui rencontrent le plus de difficultés, faisant face à de multiples obstacles pour s'insérer au marché de l'emploi. Les hommes immigrants obtiennent une meilleure rémunération pour leur travail que les femmes immigrées, incluant un plus haut taux de participation au marché de l'emploi. Finalement, le rapport conclut que les immigrants, d'une manière générale et peu importe la catégorie à laquelle ils appartiennent, présentent un plus haut taux de chômage que celui de la population totale.

8. L'intégration linguistique des immigrants au Québec

L'**Institut de recherche en politiques publiques (IRPP)** a publié le rapport *L'intégration linguistique des immigrants au Québec*

(<http://www.irpp.org/fr/newsroom/index.htm>). L'étude révèle que bien que les immigrants du Québec parlent davantage la langue française, il est nécessaire de prendre d'autres aspects en compte pour favoriser leur intégration. En effet, selon les auteurs, la loi et les mesures linguistiques ne suffisent pas, à elles seules, à faire progresser l'usage de la langue française; cette progression est largement tributaire de l'intégration économique et sociale des immigrants à la culture et à la société francophones. Les mesures ne doivent donc pas se concentrer uniquement sur des lois linguistiques, mais aussi sur l'aspect socio-économique de l'intégration des immigrants à la société québécoise.

INTERNATIONALES...

9. Manifestations du racisme en Europe

Le **Réseau européen contre le racisme (ENAR)** (Belgique) vient de publier son rapport *Le racisme en Europe – Rapport alternatif d'ENAR 2008* (http://cms.horus.be/files/99935/MediaArchive/publications/shadowReport_FR_final.pdf). Le rapport fait un état de la situation quant au racisme en Europe, et révèle quelques avancées concernant l'impact de la législation anti-discrimination de l'Union européenne dans les différents États membres. Cependant, un bon nombre de discriminations subsistent. D'une manière générale, les Roms, les immigrés et les minorités religieuses font partie des communautés les plus vulnérables au racisme. Au niveau de l'emploi, les minorités ethniques sont disproportionnellement touchées par le chômage et le travail précaire, ainsi que par le lien entre pauvreté et logement de qualité inférieure. Au niveau de l'éducation, on peut voir de la discrimination à caractère raciste dans l'attribution des places dans les écoles, ce qui induit une qualité d'éducation inférieure dans les régions avec une forte concentration de minorités ethniques ainsi que l'augmentation des incidents à caractère raciste dans ces régions. L'état de santé des minorités ethniques est également moins bon que celui de la population majoritaire, et ils ont moins accès à des services de santé de qualité. De plus, le rapport fait état, dans divers pays de l'UE, de pratiques de profilage à caractère raciste par la police, et du fait que les crimes racistes ne soient pas déclarés et/ou ne fasse pas l'objet d'enquêtes approfondies.

10. États-Unis : situation des étudiants autochtones

Une étude analysant la réussite scolaire des Autochtones a été mise à disposition par **The Civil Rights Project** de l'**University of California, Los Angeles** et le **Center for the Study of Leadership in American Indian Education** de la **Pennsylvania State University** intitulée *The Dropout/Graduation Crisis Among American Indian and Alaska Native Students: Failure to Respond Places the Future of Native Peoples at Risk* (<http://www.civilrightsproject.ucla.edu/research/dropouts/faircloth-tippeconnic-native-american-dropouts-2010.pdf>). Le document analyse les statistiques quant à la graduation des Autochtones dans douze états des États-Unis. L'étude révèle que moins de 50% d'entre eux sortent diplômés de l'école secondaire et rencontrent une multitude d'obstacles dans leur cheminement scolaire, dont la sensation d'être mis à l'écart de l'école, une piètre qualité de relation avec les professeurs, un manque de support parental, ou encore des problèmes dus à la langue, pour n'en citer que quelques-uns. Les auteurs insistent sur le fait qu'il n'y a pas suffisamment d'études et d'indicateurs sur les étudiants autochtones, et recommande aux éducateurs et aux décideurs politiques de revoir et d'ajuster les politiques des écoles afin d'éviter les pratiques qui excluent, rabaissent, harcèlent ou aliènent ces derniers. De plus, il est important selon le document que les écoles travaillent en consultation et en collaboration avec les familles, les communautés et les organisations autochtones afin d'intégrer et de donner une place aux étudiants autochtones dans les écoles.

11. Deux nouveaux rapports de Human Rights Watch

Deux nouveaux rapports viennent d'être publiés par l'organisme **Human Rights Watch**. Le premier, intitulé *Fast-Tracked Unfairness: Detention and Denial of Women Asylum Seekers in the UK* (<http://www.hrw.org/en/reports/2010/02/24/fast-tracked-unfairness-0>) démontre comment les femmes qui demandent l'asile et dont les situations peuvent être très complexes ne sont pas prise en charge et même rejetée d'un système fait pour des situations bien plus simples. La situation des femmes réfugiées amène effectivement des problématiques comme la violence sexuelle, les mutilations génitales, le trafic ou encore la violence domestique, autant de situations auxquelles le système de demandes d'asile du Royaume-Uni ne peut faire face sans ajouter ses interventions et les règles qui les balisent.

Le deuxième rapport de **Human Rights Watch** porte sur la situation des travailleurs migrants en Thaïlande. L'étude, intitulée *From the Tiger to the Crocodile : Abuse of Migrant Workers in Thailand* (<http://www.hrw.org/en/reports/2010/02/23/tiger-crocodile-0>), fait état de la persistance inquiétante de lois et de politiques discriminatoires en Thaïlande à l'encontre des travailleurs migrants et de leurs familles. Le rapport présente, par le biais d'entrevues, les violations de droits humains subies par les travailleurs migrants tels que la torture en détention, les extorsions, les violences sexuelles, et les violations graves du droit du travail.

12. Enquête sur la procédure de détermination d'asile en France

La **CIMADE** (France) a mis en ligne un rapport d'observation intitulé *Voyage au centre de l'asile : enquête sur la procédure de détermination d'asile* (<http://www.cimade.org/assets/0000/1977/VoyageAuCentreAsile.pdf>). La **CIMADE** propose dans ce rapport une analyse de l'évolution de la procédure de détermination d'asile en France, du dépôt de la demande à l'instruction, en passant par les procédures de recours et de réexamen. L'organisme porte une attention particulière aux évolutions récentes qui s'inscrivent dans le cadre des directives européennes en matière d'asile, et observe que ces dernières ont progressivement été transposées dans la réglementation et dans les pratiques des différents organes français de détermination du droit d'asile. La CIMADE fait une série de recommandations afin que les politiques françaises soient conformes aux politiques européennes et aux procédures de la Cour européenne des Droits de l'Homme.

Cette veille a été compilée par Carole Gesseney (adjointe de recherche de la Chaire de recherche en immigration, ethnicité et citoyenneté) avec la collaboration d'Ann-Marie Field (coordonnatrice de la Chaire de recherche en immigration, ethnicité et citoyenneté).

Pour des renseignements ou commentaires, communiquer avec la CRIEC:

criec@uqam.ca ou (514) 987-3000 poste 3318